



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6739 du 30 août 2022 de Monsieur le Député Gilles Baum, de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député Gusty Graas.**

Le producteur du vaccin Shingrix vient de confirmer que le vaccin serait désormais disponible en quantité suffisante et ceci à partir du mois d'août 2022. Comme indiqué dans la réponse à la question parlementaire numéro 5140, un avis du Conseil supérieur de maladies infectieuses (CSMI) a donc été demandé à ce sujet.

Le CSMI a discuté de cette vaccination lors de ses réunions de juin, juillet et août et a rendu son avis final en date du 22 septembre 2022. A l'instar d'autres instances de pays européens (p.ex. la STIKO en Allemagne) qui ont édité des recommandations récemment, le CSMI recommande la vaccination pour les personnes de 65 ans et plus, à raison de deux injections de 2 à 6 mois d'intervalle et pour tout adulte de moins de 65 ans en cas d'immunodépression (également schéma à deux injections).

Le programme national de vaccination des adultes est un programme conjoint de la Direction de la santé et de la Caisse nationale de santé. Il comporte actuellement les vaccinations contre la grippe et contre le pneumocoque. La Direction de la santé se concertera donc prochainement avec la CNS afin d'évaluer la possibilité, notamment sur le plan financier, d'inclure ce nouveau vaccin également dans le programme national.

Le CSMI a recommandé la vaccination universelle des enfants contre la varicelle en février 2009 lors de la mise sur le marché du vaccin combiné rougeole-rubéole-oreillons-varicelle, à l'âge de 12 mois avec un rappel à l'âge entre 15 et 23 mois. Le nombre exact d'enfants vaccinés depuis lors n'est pas connu, mais la Direction de la Santé dispose des chiffres de l'enquête sur la couverture vaccinale de 2018 qui montre que 86,9% de la cohorte des enfants âgés de 25 à 30 mois au moment de l'enquête ont une protection complète (c.à.d. ont reçu les deux doses) et que 91,7% des enfants ont reçu au moins une dose de vaccin contre la varicelle.

Une nouvelle enquête de couverture vaccinale est prévue en 2023, en attendant que le carnet de vaccination électronique soit implémenté de façon généralisée permettant alors une information nettement plus précise et en temps réel sur les vaccinations reçues par la population des enfants et des adultes.

Luxembourg, le 27 septembre 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert